

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 17/10/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h10

Codes postaux concernés : 6534

### Origine de l'interruption

= Dégâts à une armoire électrique suite au passage d'un tracteur avec gyrobroyeur

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h10

### Justification de la durée de l'interruption

= L'armoire concernée a dû être complètement refaite (Mise en sécurité + appel aux terrassiers, ouverture d'une fouille

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Endommagement des installations de distribution par un tiers. ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 17/10/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.